



Règlement de la section Tennis

Objet

La section dispose de deux courts de tennis sur le site du Cetim Senlis. Elle permet aux collaborateurs Cetim, d'y pratiquer le tennis.

Gestion

La section dispose d'un budget à l'année, géré par les responsables bénévoles avec l'aide des permanentes du CE. Un élu est nommé pour assurer le lien entre le CE et la section. Elle est animée par un collaborateur Cetim, bénévole, avalisé par le CE.

Fonctionnement

Chaque année, la section organise une journée tennistique, sur le site du Cetim Senlis. Conjoints et enfants sont conviés. Les matchs de tournoi sont **prioritaires** sur les autres inscriptions.

Pour l'inscription pour réservation des courts, un classeur est disponible dans le local du CE.

Il existe 3 périodes de réservations indépendantes qui sont :

- le midi, les jours ouvrés : entre 12h00 et 14h00, pendant une durée limitée à 1 heure
- le soir, les jours ouvrés : à partir de 16h30 et jusqu'à 20h00, à partir de 15h30 le vendredi ;
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h30.

Quelques **règles à respecter** :

- La durée d'une réservation est limitée à 1 heure. Une réservation devra comporter au minimum deux noms lisibles, avec au moins un nom Cetim. Chaque joueur ne peut s'inscrire qu'une fois par période et ne pourra se réinscrire qu'après avoir joué.
- Tout joueur qui joue sous un autre nom sera rayé pour les réservations de la semaine en cours et de la semaine qui suit.
- Remplacement d'un joueur absent : le remplaçant devra régulariser l'inscription sur le cahier avant d'aller jouer et se conformer au point 3 ci-dessus.
- Si les joueurs ne peuvent pas aller jouer à l'heure prévue, il leur est demandé de rayer leur nom sur le classeur au moins une heure avant.
- Les joueurs s'engagent à respecter la propreté des cours et la maintenance du grillage sous réserve de sanction (radiation de la section).



La section Tennis participe aux **tournois de corporations**.

La participation au frais de déplacement est de 0,20 euros par voiture transportant au moins trois personnes.

Sur présentation des billets, la section propose une participation financière, dans la limite du budget alloué par la section, à un match de Roland Garros.

Pour mémoire :

Liste du matériel appartenant à la section :

- 2 bancs
- 4 chaises
- 1 tableau

Vous pouvez faire une proposition d'achat ou exprimer vos idées en complétant et en nous retournant le formulaire suggestions d'idées.

Le CE possède un appareil photo numérique en prêt auprès des sections qui en font la demande (cf. règles de prêt de l'appareil photo du CE).

Rédacteur	Valideur	Approbateur
Valérie Brzostowicz	Animateur section : Françoise Donne	Observateur section : Bruno Bruez

Fichiers associés :

Formulaire suggestions d'idées
Règles de prêt de l'appareil photo du CE

Historique :

Version b, en date du 11/05/07, après changement du nom de l'observateur de la section
Version a, nouveau document après refonte complète du règlement en date du 28/09/05